



BANQUE POPULAIRE
DU SUD
ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES



Communiqué de presse

20 septembre 2016

La nouvelle SOCAMA du Sud facilite l'accès au crédit des TPE

Le 30 septembre prochain, la SOCAMA du Sud naîtra de la fusion des Sociétés de Caution Mutuelle Artisanale du Midi, de l'Aude, de l'Ariège et du Roussillon. La nouvelle entité, à l'instar des autres SOCAMA régionales, étend ses services à l'ensemble des TPE pour favoriser leur accès au crédit. Une stratégie cohérente compte tenu de son partenariat historique avec la Banque Populaire du Sud, banque des entrepreneurs.

Au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra à Perpignan le 30 septembre 2016, la SOCAMA du Roussillon fusionnera avec ses homologues du Midi (Hérault, Gard, Lozère, Ardèche-Sud), de l'Aude et de l'Ariège pour constituer la Société de Caution Mutuelle Artisanale du Sud, SOCAMA du Sud. Une restructuration motivée par la volonté d'harmoniser sa politique sur son territoire (Languedoc-Roussillon, Ariège, Ardèche-Sud) sous l'impulsion d'un conseil d'administration unique, toujours composé de syndicats professionnels. Cette nouvelle organisation, plus logique et fonctionnelle, répond aussi à la croissance de l'octroi de prêts SOCAMA dans la région : en 2015, 1687 prêts (capitaux 39,7 M €) contre 863 en 2013 (19,5 M €). Les comités professionnels de crédit décentralisés (Roussillon, Ariège, Aude, Gard-Ardèche et Hérault-Lozère) et le réseau des agences de la Banque Populaire du Sud permettront de conserver la proximité avec les entrepreneurs, valeur forte des SOCAMA et du groupe bancaire.

Les dirigeants de TPE peuvent investir sans engager leur patrimoine privé

Le principe de la caution mutuelle est de partager les risques de façon solidaire tout en présentant des garanties solides aux prêteurs. Un service que les SOCAMA ont longtemps réservé aux artisans. La SOCAMA du Sud s'adresse désormais à l'ensemble des TPE (artisans, commerçants, professions libérales) en leur permettant d'investir à la création de leur activité, pour donner un nouvel essor à leur entreprise ou pour faciliter sa transmission. « Les entrepreneurs ont besoin de développer leur activité l'esprit libre, commente Pierre Chauvois, Directeur Général de la Banque Populaire du Sud. Le prêt SOCAMA dédié au développement est un avantage client conséquent car il leur permet d'investir jusqu'à 150.000 euros sans caution personnelle ! » Les prêts SOCAMA à la création et à la transmission limitent eux aussi l'engagement du dirigeant (50% pour la création d'entreprise, 25% pour la transmission).

Invitation • Soirée de lancement de la SOCAMA du Sud le 30 septembre à 18h30

Villa Duflot, Rond-Point Albert Donnezan, 66000 Perpignan

Table ronde « Le cautionnement mutuel, instrument de financement des TPE et levier du développement économique » avec la participation de :

- Pierre Chauvois, Directeur Général de la Banque Populaire du Sud
- Daniel Goupillat, Président de la Fédération Nationale des Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales
- et de représentants de la Commission Européenne, du Fonds Européen d'Investissement et de l'Association Européenne du Cautionnement Mutuel.

contacts presse

Banque Populaire du Sud
François Cartier
04 68 38 22 10 • 06 33 88 59 49
francois.cartier@sud.banquepopulaire.fr

Agence RP Karine Baudoin
Karine Baudoin
04 67 40 36 77 • 06 30 08 42 14
contact@karinebaudoin.com